



**MAIRIE**  
PLACE ALBERTI LECAT – B.P. 30154  
**80120 FORT-MAHON-PLAGE**

Tél : 03 22 27 70 24

Fax : 03 22 23 66 55

mairie@fort-mahon-

**Procès-verbal de la réunion du**  
**Conseil Municipal du 27 Février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 21 février 2017.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence excusée en début de séance de Mme Marie-José VAN RIEK, procuration à Mme Dominique CHU. Mme VAN RIEK est entrée en séance et a pris part personnellement au vote à partir du point 17/24 à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Dominique CHU.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 16 Janvier 2017, lequel est approuvé à l'unanimité.

Il propose à l'assemblée qui y consent les ajouts à l'ordre du jour suivants :

17.32) Acompte sur subvention municipale 2017 au profit de l'O.M.A.

17.33) Choix du mode de gestion de la future base nautique et convention avec le cabinet FIDAL.

**Ordre du Jour:**

17.12) Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget Centre équestre.

17.13) Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget Assainissement.

17.14) Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget Commune.

17.15) Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Centre équestre.

17.16) Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement.

17.17) Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Commune.

17.18) Affectation des résultats 2016 – Budget Centre équestre.

17.19) Affectation des résultats 2016 – Budget Assainissement.

17.20) Affectation des résultats 2016 – Budget Commune.

17.21) Vote du Budget Primitif Assainissement 2017.

17.22) Convention avec la Commune de Quend pour l'hébergement des gendarmes saisonniers.

17.23) Acompte sur subvention municipale 2017 au profit de l'EVEILS.

17.24) Fixation du loyer pour le logement au 60, Rue Berlioz.

17.25) Convention 2017 avec la SNSM.

17.26) Base nautique – Nouveau plan de financement.

17.27) Prise en charge des frais de participation au congrès de l'ANETT.

- 17.28) Contentieux Commune/Olivier – Autorisation à ester en appel.  
17.29) Demande de classement de l'Office du Tourisme en catégorie 1.  
17.30) Désignation d'un délégué au sein de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.  
17.31) Convention de participation financière pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie littorale « Bresle Somme Authie ».  
17.32) Acompte sur subvention municipale 2017 au profit de l'O.M.A.  
17.33) Choix du mode de gestion de la future base nautique et convention avec le cabinet FIDAL.

### ***17.12) Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Centre équestre.***

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### ***17.13) Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget Assainissement.***

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **17.14) Vote du Compte de Gestion 2016 – Budget Commune.**

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **17.15) Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Centre équestre.**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mme Isabelle BAILLY présidente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **COMPTE ADMINISTRATIF**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Report de L'exercice 2015		20242.98	0	0	0	20242.98
Réalisations de l'exercice	8817.08	11136.55	0	0	8817.08	11136.55
<b>TOTAUX</b>	<b>8817.08</b>	<b>31379.53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8817.08</b>	<b>31379.53</b>

Résultats de clôture 2016		20242.98				20242.98
Restes à réaliser 2016						
RESULTAT CUMULE		22562.45				22562.45

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### ***17.16) Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement.***

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mme Isabelle BAILLY présidente, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 982**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Report de L'exercice 2015		883341.04		220865.17		1104206.21
Réalisations de l'exercice	265095.68	508435.13	478481.00	256243.46	743357.68	764678.59
TOTAUX	265095.68	1391776.17	478481.00	477108.63	743576.68	1868884.80
Résultats de clôture 2016		1126680.49	1372.37			1125308.12
Restes à réaliser 2016						
TOTAUX cumulés		1126680.49	1372.37			1125308.12

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### ***17.17) Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Commune.***

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mme Isabelle BAILLY présidente, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 333**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2015		2995660.04	229544.20		229544.20	2995660.04
Réalisations de l'exercice	3124899.67	3759655.97	3827887.17	1002392.46	6952786.84	4762048.43
<b>TOTAUX</b>	<b>3124899.67</b>	<b>6755316.01</b>	<b>4057431.37</b>	<b>1002392.46</b>	<b>7182331.04</b>	<b>7757708.47</b>
Résultats de clôture 2016		3630416.34	3055038.91			575377.43
Restes à réaliser 2016						
<b>TOTAUX cumulés</b>		<b>3630416.34</b>	<b>3055038.91</b>			<b>575377.43</b>

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### ***17.18) Affectation des résultats 2016 – Budget Centre équestre.***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public centre équestre de l'exercice 2016 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif du service public centre équestre fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22562.45€.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

### Résultat de fonctionnement

#### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) ..... 2 319.47 €

#### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 20 242.98 €

**C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)..... 22 562.45 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

#### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) ..... 0.00 €

R 001 (excédent de financement)..... 0.00 €

#### E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement ..... 0.00 €

Excédent..... 0.00 €

**BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... 0.00 €**

**AFFECTATION C=G+H..... 22 562.45 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement ..... 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 ..... 22 562.45 €

### *17.19) Affectation des résultats 2016 – Budget Assainissement.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public assainissement de l'exercice 2016 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif du service public assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 126 680.49 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

### Résultat de fonctionnement

#### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) ..... 243 339.45 €

#### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 883 341.04 €

**C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)..... 1 126 680.49€**  
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

**D Solde d'exécution d'investissement**

D 001 (besoin de financement) ..... 1 372.37 €  
R 001 (excédent de financement)... ..... 0.00 €

**E Solde des restes à réaliser d'investissement**

Besoin de financement ..... 0.00 €  
Excédent de financement..... 0.00 €

**BESOIN DE FINANCEMENT**

**F=D+E**.....1 372.37 €

**AFFECTATION C=G+H**..... 1 126 680.49 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement ..... 1 372.37 €  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 ..... 1 125 308.12 €

***17.20) Affectation des résultats 2016 – Budget Commune.***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 630 416.34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) ..... 634 756.30 €

**B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ..... 2 995 660.04 €  
ou – (déficit)

**C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)** .....3 630 416.34 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

**D Solde d'exécution d'investissement**

D 001 (besoin de financement) ..... 3 055 038.91 €  
R 001 (excédent de financement)... ..... 0.00 €

**E Solde des restes à réaliser d'investissement**

Besoin de financement .....	0.00 €
Excédent de financement (1) .....	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E.....</b>	<b>3 055 038.91 €</b>
<b>AFFECTATION C=G+H.....</b>	<b>3 630 416.34 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement.....</b>	<b>3 055 038.91 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 .....</b>	<b>575 377.43 €</b>

### ***17.21) Vote du Budget Primitif Assainissement 2017.***

Après présentation du projet de budget primitif 2017,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2017 du service public assainissement M 49.

### ***17.22) Convention avec la Commune de Quend pour l'hébergement des gendarmes saisonniers.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les frais d'hébergement du personnel saisonnier de la gendarmerie mobile sont répartis tous les ans entre la commune de Quend et la commune de Fort-Mahon-Plage. Afin de pouvoir mettre en recouvrement la participation financière de la commune de Quend, une convention doit au préalable être signée par les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec la Ville de Quend pour la répartition des frais d'hébergement du personnel saisonnier de la gendarmerie mobile pour la saison 2017.

### ***17.23) Acompte sur subvention municipale 2017 au profit de l'EVEILS***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année l'équilibre financier de l'E.V.E.I.L.S. nécessite le versement d'un acompte dans l'attente du versement principal intervenant après le vote du budget 2017. En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit dans le sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une avance à valoir sur la subvention 2017 au profit de l'association E.V.E.I.L.S. pour un montant de 10 000 €.

### ***17.24) Fixation du loyer pour le logement au 60, Rue Berlioz.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal situé au 60, Rue Berlioz est occupé durant la période de surveillance de plage par le chef de poste SNSM, hors de cette période, il est disponible pour de l'hébergement temporaire ou d'urgence.

Il sollicite donc l'avis du Conseil Municipal sur le montant du loyer à appliquer.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe à 350 € mensuel charges comprises le loyer du logement communal au 60, Rue Berlioz.



### ***17.25) Convention 2017 avec la SNSM.***

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la surveillance des baignades sur la plage en toute sécurité et pour assurer ce service, seule la Société Nationale de Sauvetage en Mer (association reconnue d'utilité publique), peut mettre à la disposition des communes le personnel qualifié désigné « nageur-sauveteur ». Il a été contacté comme les années précédentes par cette organisation pour nous fournir ce personnel. Il rappelle également l'obligation d'assurer la surveillance de la plage de digue à digue et l'obligation de la présence sur place d'un chef de poste. Le personnel est désormais recruté sous statut du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs et ses annexes financières et techniques, autorise le Maire à signer ladite convention et à effectuer les recrutements des agents saisonniers suivant les dispositions contenues dans la présente convention, dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984.

### ***17.26) Base nautique – Nouveau plan de financement.***

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 Janvier 2017 approuvant le plan de financement des travaux de construction d'une base nautique pour un montant estimé inchangé à 3 056 627.84 € HT soit 3 667 953.41 € TTC. Depuis, il y a lieu de revoir la participation des financeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté ainsi que le plan de financement suivant :

DETR*	1.968182 %	60 160.00 €
FNADT	9.97831 %	305 000.00 €
Conseil Régional	49.073 %	1 500 000.00 €
sur l'enveloppe (fiche fonds de redynamisation rurale)		
Conseil Départemental	7 %	213 963.94 €
La communauté de communes	1 %	30 566.28 €
Réserve parlementaire	0.981474 %	30 000.00 €
Participation communale HT	30 %	916 637.62 €
TVA	20%	611 325.57 €
Part revenant au maître d'ouvrage		1 527 963.19 € dont
611 325.57 € de TVA		
TOTAL HT		3 056 627.84 €
TOTAL TTC		3 667 953.41 €

La DETR de 60 160 € représente 7.52 % d'une enveloppe subventionnable de 800 000 €.

### ***17.27) Prise en charge des frais de déplacement des élus.***

Monsieur le Maire fait part de son intention d'assister à l'Assemblée Générale de l'ANETT avec Mr Laurent PRUVOT le 9 Mars 2017 à PARIS. Il doit par ailleurs se rendre à PARIS pour participer à la commission d'attribution des jeux le 11 Avril et sollicite l'autorisation spéciale du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, sans les voix de Mr le Maire et de Mr PRUVOT qui s'abstiennent, autorise le remboursement de l'ensemble des frais nécessités par ces missions (Repas et déplacement) sur production des justificatifs.

### ***17.28) Contentieux Commune/Olivier – Autorisation à ester en appel.***

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la requête présentée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai par Mr et Mme OLIVIER qui forme un recours contre le jugement du 18 Octobre 2016 du Tribunal Administratif d'AMIENS annulant partiellement le permis de construire en date du 29 Décembre 2014 accordé à Mr Thomas DESMARET.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** les articles L.2132-1 et L.2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la requête effectuée par Mr et Mme OLIVIER enregistrée sous le numéro 17DA00014.  
**Considérant** la nécessité du recours à un avocat,

Autorise Monsieur le Maire à ester en justice et mandate Maître ORTS en qualité d'Avocat afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire précitée.

### ***17.29) Demande de classement de l'Office du Tourisme en catégorie 1.***

Monsieur le Maire rappelle la convention confiant à l'Office du Tourisme de Fort-Mahon-Plage (O.T.F.M.) les services publics d'accueil et d'information dans l'intérêt du tourisme local et présente le dossier de demande pour son classement en catégorie 1 qui s'inscrit dans la démarche de renouvellement du classement de la station.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Vu** le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D.133-20 et suivants ;  
**Vu** l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

- Approuve la demande de classement en catégorie 1 présentée par l'Office de Tourisme de Fort-Mahon-Plage.
- Autorise Monsieur le Président de l'O.T.F.M. à signer toutes les pièces afférentes à la demande et à adresser le dossier à Mr le Préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

### ***17.30) Désignation d'un délégué au sein de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre perçoit directement la C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises) et que la dotation de compensation est calculée en tenant compte notamment des charges transférées.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour une candidature au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui aura pour mission d'évaluer les transferts de charges de toutes les communes adhérentes de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre déterminant ainsi le montant de la dotation de compensation.

Monsieur Laurent PRUVOT ayant fait acte de candidature a été désigné à l'unanimité des voix pour assurer les fonctions de membre de la Commission d'évaluation des charges transférées au sein de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

### ***17.31) Convention de participation financière pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie littorale « Bresle Somme Authie ».***

En 2011, l'état a demandé au Syndicat Mixte Baie De Somme – Grand Littoral Picard de mener la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des estuaires de l'Authie à la Bresle.

Depuis début 2013, l'étude globale du PAPI Bresle Somme Authie (BSA) a permis d'aboutir à un diagnostic approfondi et partagé du territoire face aux risques d'inondation et d'effondrement ainsi que d'une stratégie globale de gestion du risque sur le court, moyen et long terme. Cette stratégie s'accompagne d'un programme d'actions concret défini pour les cinq prochaines années.

Le dossier du PAPI BSA complet a été déposé le 30 juin 2015 pour instruction auprès des instances compétentes de la DREAL Picardie. Il a été présenté et labellisé à la Commission Mixte Inondation le 05 novembre 2015. Il représente un programme d'actions d'un montant total prévisionnel d'environ 49 642 714 euros financé par l'Europe, l'Etat, les agences de l'eau, la région des Hauts de France, les départements de la Somme et de la Seine Maritime, la Communauté de communes Opale Sud et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui seront substitués à ces dernières au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La partie de ce programme portée par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard représente un investissement prévisionnel de 28 397 940 euros.

La convention cadre Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » a été signée le 07 septembre 2016. Elle précise le cadre et les conditions de mise en œuvre du PAPI BSA et encadre la mise en place de la stratégie d'intervention ainsi que l'organisation de la gouvernance correspondante.

Le territoire couvert par le PAPI BSA s'étend sur un espace côtier et une zone d'interface terre-mer traversée par trois vallées fluviales (la Bresle, la Somme, l'Authie). La Stratégie littorale définie dans ce cadre a été déclinée à l'échelle de trois systèmes d'endiguement et ce pour des actions de court, moyen et long terme :

1. Le système d'endiguement Bresle/falaise,
2. Le système d'endiguement Bas-Champs,
3. Le système d'endiguement Somme/Authie

Chacun de ces systèmes d'endiguement a été défini conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques (dit « décret digue ») et aux articles R.562-13 et R.562-18 DU Code de l'Environnement.

La commune de Fort-Mahon-Plage va donc bénéficier des actions PAPI BSA qui participeront à assurer la sécurité des personnes et des biens sur son territoire.

A ce titre, sa contribution financière est nécessaire.

La convention financière proposée a pour objet de définir les modalités et le montant de sa participation financière destinée à contribuer à la réalisation des actions de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie ». Cette participation financière s'élève à 318 538 euros pour les cinq années à venir (2017-2021).

Préalablement à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune de Fort-Mahon-Plage participera financièrement au titre de l'année 2017 pour un montant de 13 815 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe d'une participation financière communale contribuant à la réalisation des actions prévues dans la Stratégie littorale Bresle Somme Authie ;

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière établie dans ce cadre et tous documents à intervenir liés à celle-ci ;

- Ainsi que d'inscrire au budget communal de 2017 les crédits nécessaires au financement de cette participation.

### ***17.32) Acompte sur subvention municipale 2017 au profit de l'O.M.A.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année l'équilibre financier de l'Office Municipal d'Animation nécessite le versement d'un acompte dans l'attente du versement principal intervenant après le vote du budget 2017. En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit dans le sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord à l'unanimité pour le versement d'une avance à valoir sur la subvention 2017 au profit de l'O.M.A. pour un montant de 25 000 €

### ***17.33) Choix du mode de gestion de la future base nautique et convention avec le cabinet FIDAL.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un rapport avait été commandé à Maître Véronique FONTAINE sur les différents modes de gestion applicables pour la future base nautique. Ce rapport a été communiqué aux conseillers et Maître FONTAINE était venu leur présenter lors d'une réunion au cours de laquelle elle a développé les avantages et les inconvénients de chacune des possibilités de gestion, à savoir :

- Dans le cadre d'une convention de délégation de service public de type affermage.
- Dans le cadre d'une convention de délégation de service public de type régie intéressée.
- Dans le cadre d'un marché public avec conclusion d'un contrat de régie intéressée.
- Dans le cadre d'un marché public avec conclusion d'un contrat de gérance.
- Dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- En dehors de toute notion de service public, par la conclusion d'un bail commercial et de conventions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide d'ériger la future base nautique en activité de service public et retient comme mode de gestion la convention de délégation de service de type affermage.

- Autorise le Maire à signer une convention avec le cabinet FIDAL qui sera chargé d'assister juridiquement la Commune dans la mise en œuvre de la procédure retenue.

### **Décisions du Maire**

En application de la délégation du Conseil Municipal du 8 Juin 2011 :

- 2017/1 du 30/01/17 : Occupation précaire de l'appartement communal au 969/5, Rue de Quend.
- 2017/2 du 30/01/17 : Occupation précaire de l'appartement communal au 969/5, Rue de Quend.
- 2017/3 du 30/01/17 : Occupation précaire du logement communal au 60, Rue Berlioz.
- 2017/4 du 21/02/17 : Occupation précaire du logement communal au 60, Rue Berlioz.

## Communications diverses

### Annonces

- De vols récemment perpétrés sur le chantier Boulevard Maritime Sud ainsi que de dégradations en différents endroits de la Commune.
- D'une réflexion sur la possibilité de signer une convention avec un garage du secteur qui pourrait faire office de fourrière.
- Qu'un tableau pour la tenue des bureaux de votes en vue des prochaines élections est disponible en Mairie. Les Conseillers sont invités à venir s'y inscrire.
- Des prochaines animations au casino.
- Que le chargeur Caterpillar de la Commune est en panne et en cours de réparation.
- Qu'un bilan sur l'état du parc des véhicules communaux a été réalisé.
- De l'enlèvement des télescopes suite à la réfection de l'esplanade. La question de leur remise en place est posée.
- D'une rencontre programmée avec le Vice-Président chargé des ordures ménagères à la Communauté de Communes afin de régler les problèmes liés à la prochaine fermeture du point propreté rue Robinson.
- De la réception du formulaire pour le parrainage d'un candidat à l'élection présidentielle.
- De la population DGF 2016 de la Commune qui est de 4433 habitants.

### Remerciements

- Aux correspondants de presse pour les nombreux articles sur la Commune parus récemment.
- Aux services techniques et notamment au personnel chargé de l'aménagement de la plage.
- Aux organisateurs du carnaval des enfants et du spectacle d'Eddy PARKER.
- Des restos du cœur pour les bons d'achats offerts par le CCAS.
- Des familles BATAILLE et LEFEBVRE-DHENNIN pour les gestes de sympathie à l'occasion de la perte d'un des leurs.
- Des familles BEUKELS, BERTRAND, BAUCAMPS pour le colis des aînés ou pour les présents à l'occasion d'anniversaires.
- De la famille HUGBART pour l'organisation du mariage de leur fils.
- Des élèves et de l'équipe éducative de l'école maternelle de l'Obier à Nogent-sur-Oise pour l'accueil qui leur a été réservé à l'occasion de leur venue dans la Commune.
- De l'EVEILS pour les travaux réalisés sur les structures provisoires.

### Courriers

- De plusieurs responsables de cirques qui souhaitent réserver une date pour un passage dans la commune cet été. A ce sujet, Mr le Maire demande aux conseillers d'être solidaires avec la décision qui sera prise.
- De Madame BALAT Lyse-Marie au sujet du nouvel emplacement de la webcam sur l'esplanade.
- D'un utilisateur de l'aire des camping-cars qui apprécie la mise en place de la barrière automatique et souhaiterait que soient installées des bornes électriques.
- De Mme Astrid BLONDEL ainsi que de l'amicale du personnel présentant leurs vœux pour 2017.
- De Mr et Mme BAJODEK qui annoncent leur départ pour CAYEUX-sur-MER et la reprise du restaurant « Le Calypso ».
- D'un particulier informant de son souhait d'acheter des fauteuils du VOX à l'occasion de leur remplacement.
- De la Croix-Rouge Française qui annonce une campagne de sensibilisation du 13 mars au 8 avril.
- D'un groupe de scouts qui organisera une journée à la base nautique pour ses responsables le week-end des 18 et 19 mars prochain.
- De l'avocat de la commune indiquant que la demande pour que soit mis fin au bail LAMARE sera plaidée à l'audience du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux d'Abbeville le 6 Avril 2017.
- Du directeur de Pierre&Vacances sollicitant la commune pour divers travaux de voirie.
- De l'Association des Maires de France sur la réforme du stationnement payant.

## Droit d'initiative

### Mme MOULLART

- Indique avoir participé à la réunion de présentation la nouvelle association - « Moonwalker prod » à vocation régionale destinée à valoriser un lieu ou une ville de la côte Picarde différente chaque année avec l'organisation d'un festival d'envergure au printemps.
- Signale le non fonctionnement de l'éclairage public Boulevard Sud.
- Relais les remarques de commerçants qui n'ont pas été destinataires des flyers annonçant les dernières animations.
- Fait remonter les nombreux questionnements des résidents du Boulevard Sud au sujet des travaux. Mr le Maire annonce une réunion d'information au public le 1<sup>er</sup> Avril.

### Mme VAN RIEK

- Annonce l'organisation d'une bourse aux vélos le 22 Juillet ainsi que la proposition du Pays des 3 Vallées pour la mise en place d'abris vélos sur la commune subventionnés à 60 %.
- S'interroge sur l'opportunité de promouvoir en Mairie une journée d'examen visuels gratuits qui semble avoir des fins commerciales.

### Mr MAHIEU annonce

- que la vidéo-protection sera en place pour la saison
- qu'un hangar sera installé en Avril à la base nautique pour toute la durée des travaux. Il sera ensuite réinstallé aux garages communaux.

### Mme BAILLY

- Informe que le repas des aînés aura lieu le 25 mars prochain et demande aux personnes de 70 ans et plus qui n'auraient pas eu d'invitation de se faire connaître en Mairie.
- Remercie Mme Catherine COTTERET pour l'organisation du carnaval des enfants ainsi que les bénévoles qui ont assuré la sécurité.
- Annonce la sortie d'un livret des animations à retirer à l'Office du Tourisme.

### Mr le Maire

- Annonce la reconduction des mesures de sécurité pour les animations 2017 avec une réflexion à mener pour les réderies et le marché.
- Félicite Mr KRAEMER pour son élection au poste de Vice-Président à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Mme RACINE annonce la parution du bulletin municipal qui sera distribué dans les boîtes aux lettres et disponible en Mairie.

### Mme MEHINOVIC

- Indique que le spectacle des petits enfoirés du resto du cœur a rapporté 300 € de plus que l'année précédente.
- Annonce le spectacle du pianiste Bertrand COYNAULT, promenade musicale au cœur des œuvres des plus grands peintres européens le 29 Mars, la semaine du Japon du 17 au 23 Avril et l'élection de Miss Fort-Mahon-Plage au VOX le 6 Mai.

### Mr KRAEMER annonce

- L'assemblée générale de l'Association de Chasse sur le Domaine Maritime en Baie d'Authie Sud le 11 Mars et celle de l'A.D.P.A.R. Marquenterre Baie de Somme le 25 Mars.
- L'opération de nettoyage de la plage avec la fédération des chasseurs dans le cadre de l'opération « Hauts de France Propre » le 18 Mars.
- Le nouveau dispositif d'aide aux communes pour les voiries qui sera discuté lors d'une prochaine réunion de bureau à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h.

Le Maire,

Les membres,